Réf. Farde e-Assemblées : 2736924

N° OJ : 33

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/11/2026

Objet : Sports.- Subsides d'investissement.- Asbl Bains de Bruxelles.- Montant total: 120.000,00 EUR.- Budget extraordinaire 2026.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Bains de Bruxelles;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides d'investissement pour un montant total de 120.000,00 EUR à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2026 à l'attention de l'asbl Bains de Bruxelles (n° de projet BM10-239-2009) et répartis comme suit :

1) 80.000,00 EUR pour la pataugeoire de Laeken;
2) 30.000,00 EUR pour les plots de départ pour le grand bassin de Neder-over-Heembeek;
3) 10.000,00 EUR pour lignes de nage pour les 3 piscines.

Annexes :